

## Dossier Pédagogique

### Riders of Destiny (Les Cavaliers du Destin)

#### Carte d'identité

*Riders of Destiny (Les Cavaliers du Destin)*

Allemagne - 2019

Documentaire 1h30

Réalisateur : Michael Nirmann

VO sous-titrée français



#### Synopsis

Sur l'île isolée de Sumbawa, en Indonésie, les courses de chevaux montés par des enfants sont très prisées et représentent un énorme marché. Les jeunes jockeys, souvent issus de milieux modestes, peuvent gagner suffisamment pour nourrir leur famille. Mais alors que leurs ancêtres commençaient à 10 ans, eux s'élancent à partir de 3 ans. Firman, l'un des protagonistes du film, n'a que 6 ans. Il tombe de cheval tous les jours alors qu'il galope à près de 70 km/h, pieds nus et sans selle ni vêtements de protection. Sila quant à lui a 7 ans. C'est l'un des jeunes jockeys les plus demandés. Grâce à l'argent qu'il gagne, ses parents n'ont plus à travailler. Mais il leur faut beaucoup prier, car ce sport traditionnel fait des victimes, des petits handicapés à vie et même blessés mortellement. C'est en hommage à l'un d'eux que le réalisateur est allé enquêter au-delà des champs de courses.

#### Table des matières

I.	Préparer la projection du film .....	2
1.	Thématiques abordées.....	2
2.	Les principaux protagonistes.....	2
3.	Éléments de contexte.....	3
4.	Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant.....	7
	Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? (Extraits tirés du préambule) .....	7
	Quels États se sont engagés à respecter la Convention ? .....	7
	Signature ou ratification : quelle différence ? .....	8
	Les droits .....	8
II.	Vérifier la bonne compréhension du film .....	13
1.	Digérer le film .....	13
2.	Cerner les enjeux.....	13
III.	Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat.....	14
IV.	Qu'est-ce qu'un documentaire ?.....	15

1. Définition du documentaire .....	15
2. Tournage et montage .....	15
3. La voix off .....	16
4. Quelles différences entre documentaire et reportage ?.....	16
5. Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?.....	16

## I. Préparer la projection du film

### 1. Thématiques abordées

- Droit au bien-être, intérêt supérieur de l'enfant
- Droit d'être protégé des mauvais traitements, de toute forme de violence et d'exploitation
- Droit d'être protégé contre tout travail mettant en danger la santé, l'éducation ou le développement
- Droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de soins médicaux
- Droit à un niveau de vie décent
- Droit à l'éducation
- Droit aux loisirs et aux jeux

### 2. Les principaux protagonistes

- Sila : jeune garçon de 7 ans. Sila est le jockey le plus demandé de Sumbawa. Selon un riche propriétaire de chevaux : « Ses chevaux et lui ne font qu'un ». Son père le fait monter à cheval pour la première fois à 2 ans, et participer aux courses dès 5 ans. Sila représente la 10<sup>e</sup> génération consécutive de sa famille à être jockey. Avant qu'il ne le devienne, sa famille vivait dans le besoin car son père ne gagnait pas assez d'argent pour la nourrir. Depuis, les revenus de Sila leur permettent de vivre correctement, de manger tous les jours et même de financer l'éducation de sa petite sœur. Son père ne travaille quasiment plus et se consacre entièrement à son entraînement. A cause de ses nombreuses absences pour participer aux courses, Sila manque très souvent l'école et accumule beaucoup de retard par rapport à ses camarades de classes, ce qui inquiète sa maîtresse.
- Rendi : jeune garçon. Rendi est devenu jockey car selon son père, c'était le seul moyen de gagner assez d'argent pour subvenir aux besoins de la famille. Sa mère ne souhaitait pas qu'il devienne jockey et ne se rend que très rarement à l'hippodrome, de peur de le voir tomber. Frappé régulièrement par son père, Rendi a peur de sa réaction lorsqu'il perd aux courses. Il considère son cousin, Firman, comme son petit frère et aide son père à lui apprendre à monter à cheval.
- Firman : jeune garçon de 6 ans. Firman débute dans le monde des jockeys. Son père a quitté sa famille et sa mère l'a confié à sa cousine car elle ne pouvait pas s'occuper de lui. Il est le cousin de Rendi. Son oncle lui apprend à monter à cheval et estime qu'il lui manque deux ans d'expérience avant de devenir un bon jockey. Cela ne l'empêche pas de participer aux courses, sa famille ayant besoin de revenus pour vivre. Firman pleure souvent de peur ou d'épuisement lors des courses et son oncle refuse de le laisser participer dans ces conditions, de peur qu'il se blesse.

- Romi Perbawa : photographe de 47 ans. Romi a commencé à travailler comme photographe documentaire en 2009. Il est venu à Sumbawa pour la première fois en 2010, invité par un ami qui prenait des photos sur les champs de courses hippiques. Un jour, il assiste à la chute d'un jockey pendant une compétition, ce qui le choque beaucoup et le décide à faire un reportage sur les courses de Sumbawa. Accompagnant les jockeys pendant plus de sept ans, il découvre et documente leur quotidien, le fonctionnement des courses et les risques encourus par les enfants. Son travail a contribué à mettre en lumière cette réalité méconnue du public.

### 3. Éléments de contexte



- L'Indonésie<sup>1</sup>
- Superficie et situation géographique :

Avec ses 13 466 îles, dont 922 sont habitées, l'Indonésie atteint une superficie totale de 1 904 569 km<sup>2</sup> (France : 550.000 km<sup>2</sup>), ce qui en fait le plus grand archipel au monde. L'Indonésie se situe au sud-est de l'Asie et possède une partie de son archipel en Océanie. Elle partage des frontières terrestres

avec trois pays : la Malaisie, sur les îles de Bornéo et Sebatik, la Papouasie-Nouvelle-Guinée en Nouvelle-Guinée, et le Timor oriental sur l'île de Timor. Elle partage également des frontières maritimes avec six pays : Singapour, la Thaïlande, Palaos, la Malaisie, les Philippines et l'Australie. La capitale du pays est Jakarta, située sur l'île de Java. En 2019, le gouvernement a annoncé vouloir transférer la capitale dans une nouvelle ville construite sur l'île de Bornéo, afin d'avoir une position plus centrale, moins exposée aux risques naturels (enfouissement de Jakarta dans les eaux) et à la surpopulation. Le transfert devrait être effectif en 2024.

L'île de Sumbawa, où se déroule le film, est l'une des régions les plus pauvres d'Indonésie.

- Population : 267 millions (France : 67,8 millions). C'est le 4<sup>e</sup> pays le plus peuplé au monde. L'île de Sumbawa compte 1,5 million d'habitants.
- Langues :

La langue officielle de l'Indonésie est l'indonésien, parlée par presque toute la population, enseignée dans les écoles et utilisée dans le commerce, la politique, les médias nationaux et les universités. L'indonésien est l'une des formes du malais, un groupe de langues parlées en Indonésie, Malaisie, Thaïlande et à Singapour, si proches les unes des autres qu'elles permettent une intercompréhension. La plupart des Indonésiens parlent également une langue locale, souvent comme langue maternelle. Il existe des centaines de langues locales, la plus parlée étant le javanais, suivie du sundanais. L'Indonésie ayant été colonisée par les Néerlandais au XIX<sup>e</sup> siècle, certains indonésiens parlent toujours le néerlandais de manière très partielle, souvent des personnes âgées de plus de 65 ans. Il existe au total 742 langues en Indonésie, dont certaines sont aujourd'hui éteintes ou en voie de disparition.

- Religion :

<sup>1</sup> Carte des provinces indonésiennes en malgache par Wikipedia

La liberté de religion est énoncée dans la constitution indonésienne et l'Etat indonésien reconnaît officiellement six religions : l'islam, le protestantisme, le catholicisme, l'hindouisme, le bouddhisme et le confucianisme. Selon le recensement officiel de 2010, 87,5% des Indonésiens sont musulmans, ce qui fait de l'Indonésie le pays du monde comptant le plus de musulmans. La même année, 7 % de la population indonésienne se déclare protestante, 2,9 % catholique, 1,7 % hindouiste, 0,9 % d'une autre religion (dont le bouddhisme et le confucianisme) et 0,4 % sans religion.

Bien que l'hindouisme et le bouddhisme soient aujourd'hui des religions minoritaires, elles ont toutes deux eu beaucoup d'influence dans le passé du pays et ont défini certains aspects de sa culture. Les indonésiens pratiquent souvent leur religion de manière synchrétique, influencés par les coutumes et croyances locales.

- Économie :

L'économie de l'Indonésie se base principalement sur le secteur tertiaire (45,4% du PIB en 2017)<sup>2</sup>, suivi de près par le secteur secondaire (41% en 2017). Les industries les plus développées sont celles du pétrole, du gaz naturel, du textile et des mines. Au niveau agricole, l'Indonésie est le quatrième plus grand producteur mondial de café. Jusqu'en 2016, le pays était également quatrième producteur mondial de cacao, mais toujours loin derrière les indétrônables Ghana et Côte d'Ivoire.

Malgré une croissance du PIB dans les années 2000, le chômage reste élevé et les écarts de richesse se creusent. En 2017, l'Indonésie est le 6<sup>e</sup> pays le plus inégalitaire au monde, les 1% les plus fortunés de la population détenant 49% des richesses<sup>3</sup>.

- Rappel historique :

L'Indonésie est colonisée par les Néerlandais de 1799 à 1942, ce qui lui vaut le nom d' « Indes néerlandaises ». En 1942, en pleine Seconde Guerre mondiale, les forces néerlandaises présentes sur le territoire se rendent aux Japonais qui prennent alors possession de l'archipel. Le 17 août 1945, deux jours après la capitulation du Japon face aux Etats-Unis, l'Indonésie proclame son indépendance. Soekarno et Hatta, deux membres dirigeants du parti national indonésien, sont nommés président et vice-président, concrétisant ainsi plus de 30 ans de lutte nationaliste, depuis la création du parti en 1911. Mais une fois la guerre terminée, les Néerlandais tentent de récupérer leur ancienne colonie, entraînant l'archipel dans un nouveau conflit politique jusqu'à la Conférence de la Table Ronde de La Haye, en 1949, où le royaume des Pays-Bas transfère formellement la souveraineté du territoire à la république des États-Unis d'Indonésie.

En 1965, une tentative de coup d'État attribuée au parti communiste indonésien échoue. Le général Soeharto prend la tête de la répression et mène une chasse aux communistes, conduisant à un massacre (près de 500 000 victimes). L'année suivante, il contraint Soekarno à lui transférer officiellement le pouvoir. S'en suit une dictature de près de 33 ans, au cours de laquelle l'Indonésie envahit le Timor Oriental, à partir de 1975 et pendant plus de vingt ans. La résistance des Timorais fut toujours pacifique, menée par Mgr. Carlos Filipe Ximenes Belo et José Ramos-Horta qui se virent décerner le Prix Nobel de la Paix en 1996 pour avoir rétabli paix et réconciliation sur le territoire. En 1998, une grave crise économique pousse Soeharto à abandonner son poste, et en 1999, ont lieu les premières élections démocratiques depuis 1955.

Aujourd'hui, le Président de l'Indonésie est Joko Widodo. Le pays souffre actuellement de sa politique interne, de la montée de mouvements sécessionnistes sur certaines îles due à l'étendue de son archipel, et de conflits religieux. La question des libertés religieuses se pose en effet dans ce pays

---

<sup>2</sup> « The World Fact Book » by the CIA, 2017

<sup>3</sup> Selon le rapport « Towards a more equal Indonesia » publié par Oxfam en 2017

majoritairement musulman. En 2017, Basuki Tjahaja Purnama, gouverneur chrétien de Djakarta, avait été condamné à deux ans de prison pour insulte à l'islam, après avoir déclaré que le verset du Coran selon lequel un musulman ne doit élire qu'un dirigeant musulman avait été interprété de manière erronée par certains oulémas (théologiens musulmans).

- L'accès à l'éducation en Indonésie

En Indonésie, l'enseignement est obligatoire pendant neuf ans, de 7 à 15 ans (six ans dans le primaire et trois dans le secondaire). Pourtant, en 2018, plus de 3,8 millions<sup>4</sup> d'enfants n'étaient pas scolarisés, soit 15% des enfants en âge d'aller à l'école. Le gouvernement fait de l'éducation une priorité mais se heurte à de nombreux obstacles : rupture scolaire entre le primaire et le secondaire en milieu rural ou urbain pauvre, impossibilité d'accéder à l'enseignement supérieur à cause des coûts trop élevés pour la plupart des élèves, pénurie d'enseignants, en particulier dans les zones reculées... Un enseignant sur cinq déserte en effet son poste lorsque l'école à laquelle il est assigné se trouve dans une zone reculée. De nombreux élèves sont ainsi privés d'enseignement, ce qui fragilise leurs acquis et limite leur progression. La nécessité de gagner de l'argent les pousse également à quitter l'école tôt. Les enfants les plus touchés par la non scolarisation sont donc ceux issus de familles pauvres, en particulier les filles qui doivent souvent aider à s'occuper de la famille.

- Les courses hippiques indonésiennes

Les courses hippiques indonésiennes sont une tradition datant de plus de 360 ans. Il s'agit d'un rituel appelé « Main Jaran » qui célèbre la saison des récoltes. Au XX<sup>e</sup> siècle, les colons néerlandais transforment ce rituel en divertissement pour les notables de l'île. Depuis, ces courses sont devenues le terrain de jeu de très nombreux joueurs, qui parient illégalement sur de jeunes enfants dont la vie est mise en danger à chaque tour de piste. Un joueur peut espérer remporter jusqu'à 10 millions de roupies, soit environ 650 euros, s'il parie sur le bon cheval et le bon jockey. Les enfants jockeys gagnent quant à eux de quoi subvenir aux besoins de leur famille. Un jockey est considéré comme trop vieux à partir de 9 ans car plus il est jeune et léger, plus il ira vite à cheval. Les plus jeunes reçoivent donc le plus d'offres de la part des propriétaires de chevaux qui recherchent les meilleurs d'entre eux pour monter leurs animaux, afin de gagner les courses et donc de l'argent.

Les courses hippiques ont lieu dans les régions les plus reculées d'Indonésie, comme l'île de Sumbawa, 3<sup>e</sup> zone la plus pauvre du pays. La plupart des habitants de l'île vivent en-dessous du niveau de vie moyen indonésien. Dans le film, Romi explique que les jeunes de la capitale, Jakarta, n'ont aucune idée de l'existence et de la nature de ces courses, ou que cela ne les intéresse pas. Sumbawa possède sept hippodromes sur lesquels se répartissent les quatorze concours hippiques organisés chaque année. Chaque course peut rapporter entre \$2 et \$7 à un jockey, qui participe à 10 voire 20 courses par jour de compétition, ramenant ainsi le soir-même l'équivalent d'un ou deux mois de salaire.

Il existe plusieurs rituels de protection, pratiqués en amont des courses dans le but de prévenir un accident. Un temps de prière ou une cérémonie peuvent par exemple être organisés avec la famille et les voisins du jockey. Certains parents enduisent également leur enfant de fumée d'encens. D'autres enfin confectionnent des ceintures de protection qu'ils attachent à la taille de l'enfant. Ces ceintures peuvent contenir divers composants. Dans le film, celles de Rendi et Firman contiennent les pieds et mains d'un singe mort resté accroché à son arbre (ce qui représente la capacité de l'enfant à rester

---

<sup>4</sup> Selon l'UNESCO



accroché à son cheval, selon le père de Rendi) et des pattes de lézard. La tradition veut que les lézards utilisés pour les ceintures soient attrapés un vendredi et pendant une prière.

- Le travail des enfants en Indonésie

Le travail des enfants de moins de 15 ans est officiellement interdit en Indonésie. Une exception est faite pour certains travaux, autorisés à partir de 13 ans à condition qu'ils n'affectent pas la croissance physique, mentale ou sociale de l'enfant, et que la durée des tâches soit limitée à 3 heures par jour. A l'inverse, l'âge minimum requis pour travailler dans des industries jugées dangereuses s'élève à 18 ans. Malheureusement, le pays manque cruellement de personnel chargé de procéder aux inspections des usines, fabriques et plantations. Ainsi, ce sont 2,7 millions<sup>5</sup> d'enfants indonésiens qui travaillent illégalement, dont la moitié a moins de 13 ans.

L'ONU considère les courses hippiques indonésiennes comme une forme contemporaine d'esclavage.

Le 17 juin 1999, l'Organisation Internationale du Travail a adopté la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants. Cette convention fait suite à la Convention relative aux droits de l'enfant et engage les pays l'ayant ratifiée à prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants. L'Indonésie a ratifié cette convention le 28 mars 2000.

Dans cette convention, on retrouve notamment les articles suivants :

- L'article 3 qui définit les pires formes de travail des enfants :
  - a. Toutes les formes d'esclavage<sup>6</sup> ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
  - b. L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
  - c. L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;
  - d. Les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.
- L'article 7 qui engage les États à s'assurer que les enfants sont protégés des formes de travail énoncées dans la convention et à prendre leurs responsabilités en cas de violation :
  1. Tout Membre doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective et le respect des dispositions donnant effet à la présente convention, y compris par l'établissement et l'application de sanctions pénales ou, le cas échéant, d'autres sanctions.
  2. Tout Membre doit, en tenant compte de l'importance de l'éducation en vue de l'élimination du travail des enfants, prendre des mesures efficaces dans un délai déterminé pour :

---

<sup>5</sup> Selon l'Unicef, chiffres 2018

<sup>6</sup> L'ONU considère le type de courses présenté dans le film comme une forme contemporaine d'esclavage

- a. Empêcher que des enfants ne soient engagés dans les pires formes de travail des enfants ;
  - b. Prévoir l'aide directe nécessaire et appropriée pour soustraire les enfants des pires formes de travail des enfants et assurer leur réadaptation et leur intégration sociale ;
  - c. Assurer l'accès à l'éducation de base gratuite et, lorsque cela est possible et approprié, à la formation professionnelle pour tous les enfants qui auront été soustraits des pires formes de travail des enfants ;
  - d. Identifier les enfants particulièrement exposés à des risques et entrer en contact direct avec eux ;
  - e. Tenir compte de la situation particulière des filles.
3. Tout Membre doit désigner l'autorité compétente chargée de la mise en œuvre des dispositions donnant effet à la présente convention.

#### 4. Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant

**La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par les États membres des Nations unies le 20 novembre 1989.** Elle constitue le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

#### Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? (Extraits tirés du préambule)

- « Rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), les Nations unies ont proclamé que **l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciale,**
- Considérant qu'il importe de **préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,**
- Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant (1959), « **l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance** ».

#### Quels États se sont engagés à respecter la Convention ?

- A la veille de son 31ème anniversaire, 196 sur les 197 pays du monde ont ratifié la CDE. Une ratification quasi universelle qui nous remplit d'espérance pour enraciner une culture du droit protectrice des enfants ! Seuls les États-Unis n'ont que signé ce texte, toutefois, ils ont ratifié deux des trois Protocoles qui complètent la Convention à savoir celui sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et celui sur les enfants impliqués dans les conflits armés.
- **L'Indonésie** a signé la Convention relative aux droits de l'enfant le 26 janvier 1990 et l'a ratifiée le 5 septembre 1990.

### Signature ou ratification : quelle différence ? <sup>7</sup>

- La signature de la Convention ou d'un de ses Protocoles équivaut à une approbation préliminaire. Elle n'entraîne **pas d'obligation exécutoire**, mais affiche l'intention d'un État d'examiner le traité au niveau national et d'envisager de le ratifier. Bien que cette signature ne soit pas une promesse de ratification, elle **engage l'État à ne pas commettre d'actes contraires aux objectifs ou à la raison d'être du traité**.
- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, **oblige juridiquement** le pays **à respecter** la Convention. Lorsqu'il s'agit de la Convention relative aux droits des enfants, les pays ayant ratifié doivent en rendre des comptes tous les 5 ans devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

### Les droits

- Le **Droit au bien-être, intérêt supérieur de l'enfant** est inscrit dans l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
  1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.
  2. Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.
  3. Les États parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.
- Le **Droit à être protégé des mauvais traitements, de toute forme de violence ou d'exploitation** est inscrit dans l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
  1. Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

---

<sup>7</sup> [https://www.unicef.org/french/crc/index\\_30207.html](https://www.unicef.org/french/crc/index_30207.html)



2. Ces mesures de protection comprendront, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

▪ Le **Droit à un niveau de vie décent** est inscrit dans l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.

3. Les États parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider ces parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.

4. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un État autre que celui de l'enfant, Les États parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés.

▪ Le **Droit à l'éducation** est inscrit dans l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

a - ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;

b - ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;

c - ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;

d - ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;

e - ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

3. Les États parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

▪ Le **Droit aux loisirs et activités** est inscrit dans l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

▪ Le **Droit à être protégé contre tout travail mettant en danger la santé, l'éducation ou le développement** est inscrit dans l'article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

2. Les États parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. A cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les États parties, en particulier :

a - fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi ;

b - prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi ;

c - prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

- Le **Droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de soins médicaux** est inscrit dans l'article 24 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
  1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.
  2. Les États parties s'efforcent d'assurer la réalisation intégrale du droit susmentionné et, en particulier, prennent les mesures appropriées pour :

a - réduire la mortalité parmi les nourrissons et les enfants ;

b - assurer à tous les enfants l'assistance médicale et les soins de santé nécessaires, l'accent étant mis sur le développement des soins de santé primaires ;

c - lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre des soins de santé primaires, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable, compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel ;

d - assurer aux mères des soins prénatals et postnatals appropriés ;

e - faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant, les avantages de l'allaitement au sein, l'hygiène et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents, et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information ;

f - développer les soins de santé préventifs, les conseils aux parents et l'éducation et les services en matière de planification familiale.

3. Les États parties prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants.
4. Les États parties s'engagent à favoriser et à encourager la coopération internationale en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation du droit reconnu dans le présent article. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.
5. Enjeux présentés :
  - Le travail forcé des enfants
  - L'accès à l'éducation dans les zones reculées

- Le rôle des parents dans l'accès à l'éducation
- L'impact économique des réseaux de paris illégaux

#### 6. Sources

[https://www.liberation.fr/planete/2019/08/26/transfert-de-capitale-l-indonesie-joue-avec-le-feu\\_1747479](https://www.liberation.fr/planete/2019/08/26/transfert-de-capitale-l-indonesie-joue-avec-le-feu_1747479)

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Indon%C3%A9sie>

<http://uis.unesco.org/fr/country/id>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\\_de\\_l%27Indon%C3%A9sie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_l%27Indon%C3%A9sie)

<https://www.geo.fr/voyage/indonesie-a-sumbawa-sur-lile-des-enfants-cavaliers-200656>

[https://www.sumbawa.indonesia-tourism.com/main\\_jaran\\_performance.html](https://www.sumbawa.indonesia-tourism.com/main_jaran_performance.html)

<https://www.unicef.org/indonesia/children-indonesia>

[https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:11300:0::NO:11300:P11300\\_INSTRUMENT\\_ID:312327](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:11300:0::NO:11300:P11300_INSTRUMENT_ID:312327)

[https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg\\_no=IV-11&chapter=4&lang=fr](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&lang=fr)

<https://www.banquemondiale.org/fr/results/2017/12/22/improving-education-quality-in-indonesia-poor-rural-and-remote-areas>

<https://www.france-education-international.fr/sites/default/files/atoms/files/education-asie-2014-fiche-documentaire-indonesie.pdf>

<https://www.humanium.org/fr/indonesie/>

[https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/bp-towards-more-equal-indonesia-230217-en\\_0.pdf](https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/bp-towards-more-equal-indonesia-230217-en_0.pdf)

## II. Vérifier la bonne compréhension du film

### 1. Digérer le film

- Quels sont les images et les propos du film qui vous ont le plus marqués ? Et pourquoi ?
- Qu'avez-vous appris avec ce documentaire ?
- Que pensez-vous du travail et de l'exploitation des enfants ?

### 2. Cerner les enjeux

- **Pourquoi les parents des enfants décident-ils d'en faire des jockeys ?** Les revenus des parents sont insuffisants pour nourrir leur famille au quotidien. Faire de leurs fils des jockeys leur permet de percevoir des revenus beaucoup plus importants. Le père de Rendi, par exemple, gagne habituellement \$50 pour la saison de pêche qui dure 3 mois, soit environ \$17 par mois. Rendi et Firman gagnent entre \$2 et 3,50\$ par course et montent entre 10 et 20 fois par jour de course, au minimum. Ils peuvent donc chacun gagner en un jour ce que le père de Rendi gagnerait normalement en trois mois. Sila reçoit quant à lui l'équivalent de \$640 pour 7 jours de course. Une telle différence de revenus pousse donc les parents à faire de leurs fils des jockeys. Conscients des risques, ils expliquent que c'est pourtant le seul moyen pour eux de survivre. De plus, il s'agit pour certains d'une tradition qui se transmet de génération en génération. Sila est par exemple la 10<sup>e</sup> génération de sa famille à être jockey.
- **Quels sont les dangers liés aux courses hippiques pour les enfants jockeys ?** Tout d'abord, les enfants peuvent se blesser très gravement. Les chevaux qu'ils montent sont très nerveux et courent très vite. Les enfants peuvent donc tomber de leur monture pendant la course (ils montent sans selle) et se faire piétiner par les autres chevaux. Certains se fracturent un membre, terminent avec des lésions internes ou des hématomes. D'autres finissent à l'hôpital (comme Sharil) ou meurent (comme Daluh, mentionné par Romi qui l'avait pris en photo avant sa mort). Les enfants jockeys s'absentent également de l'école pour participer aux courses hippiques. Ils accumulent beaucoup de retard scolaire par rapport aux autres élèves de leur âge et mettent ainsi leur avenir en danger.
- **Pourquoi les courses hippiques sont-elles autant prisées par la population locale ?** Beaucoup de locaux viennent aux courses afin de parier car une grande quantité d'argent circule (parfois jusqu'à des milliers de dollars). Romi explique que les courses ne sont pas seulement une histoire d'argent mais également de statut social. Tous les gens riches et importants du coin viennent aux courses et possèdent des chevaux qui y concourent. Plus ils en possèdent, plus leur statut social est élevé. C'est donc un moyen de montrer son rang social et de se faire des relations.
- **Quel évènement a poussé Romi à faire un reportage sur les courses hippiques de Sumbawa ?** Lors de son premier séjour à Sumbawa, Romi assistait aux courses hippiques avec un ami photographe et a vu un enfant jockey tomber de sa monture alors qu'il prenait des photos. L'enfant ne bougeait plus. Sur l'une de ses photos, on voit le corps de l'enfant inerte à terre. Cela a beaucoup choqué Romi qui a alors décidé de documenter la réalité des courses mais aussi la vie de ceux qui y participent et qui mettent leur vie en danger.

- Pourquoi la maîtresse de Sila s'inquiète-t-elle pour lui ? Connaissant la situation de la famille, la maîtresse accepte régulièrement la demande des parents de Sila de le retirer de l'école quelques jours pour participer aux courses hippiques, à condition qu'ils l'encouragent à étudier une fois à la maison et lorsqu'il n'a pas de courses. Cependant, les absences répétées de Sila à l'école l'empêchent de progresser et il se retrouve très vite en retard par rapport à ses camarades de classe. Elle explique qu'il écrit et lit très mal pour son âge et qu'elle a été obligée de le faire redoubler, en espérant que sa famille et lui prendraient alors l'école plus au sérieux. Pourtant, les absences de Sila n'ont pas diminué. Sa maîtresse s'inquiète donc pour son avenir. De plus, elle est préoccupée par l'état physique de Sila. Celui-ci revient souvent avec des hématomes très marqués, parfois au visage et ne disparaissant pas avant plusieurs semaines. Elle craint donc pour sa santé autant que pour son éducation.
- Quels éléments nous permettent de voir que les enfants souffrent des courses ? Chacun leur tour et à leur façon, les enfants expriment au cours du film une peur ou une réserve liée aux courses. Rendi a par exemple peur d'y aller car il redoute la réaction de son père s'il venait à perdre les courses. Il dit que son père le frapperait. Firman, selon son oncle, pleure souvent de peur ou d'épuisement durant les journées de compétition. Enfin, Sila pleure et affiche un visage terrifié lorsque le cheval qu'il monte se montre particulièrement nerveux et agité dans le box de départ de la course. Les enfants souffrent également physiquement. Lors d'un entraînement, le cheval de Rendi fonce dans une barrière. Rendi se retrouve alors avec une grosse entaille à la cuisse. Sila, quant à lui, revient régulièrement à l'école avec de gros hématomes et son père raconte qu'il a déjà fait quatre grosses chutes lors des courses.

### III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat

#### 1. Effectuez des recherches pour répondre aux questions suivantes :

- Le documentaire a été tourné en 2019. Que s'est-il passé depuis dans cette région ?
- Savez-vous s'il y a aujourd'hui dans le monde d'autres régions où les enfants sont victimes de travail forcé et sont privés d'éducation ?
- Savez-vous s'il existe d'autres régions dans le monde où ce type de course a lieu ?

Exemple : courses de chameaux avec des enfants jockeys dans les pays du Golfe.

#### 2. Pour aller plus loin

[Les enfants travailleurs](#)

[Favoriser l'éducation des enfants dans les zones défavorisées](#)



## IV. Qu'est-ce qu'un documentaire ?



### 1. Définition du documentaire

- Film visant à **faire connaître** un pays, un peuple, un artiste, une technique, etc. (définition Larousse).
- **Le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée.**
- Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, **elles ne jouent pas un rôle.**
- « Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif [...] Le documentaire se propose [...] à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de **se référer au réel**, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de **l'interpréter.** » ([Fiche sur le documentaire](#))
- Un documentaire est créé à partir de personnages réels et de leur histoire.
- Un documentaire se construit par les **choix narratifs** du réalisateur.
- Le documentaire peut être conçu comme une démonstration, il embrasse alors un grand nombre de personnes, mais il peut également suivre sur une longue durée quelques personnes spécifiques.

### 2. Tournage et montage

- Le réalisateur filme un certain nombre de faits réels, **ces scènes ne sont pas jouées.**
- Ensuite, il **sélectionne** les scènes qui construiront le documentaire. Cette sélection est indispensable car le réalisateur ne peut pas garder toutes les scènes filmées.
- Le documentaire peut être ponctué d'interventions de **spécialistes** qui appuient les propos du réalisateur. Il peut également contenir des **documents informatifs** comme des graphiques.
- Des **musiques d'ambiance** peuvent être ajoutées lors du montage final afin d'apporter de l'émotion aux scènes.

### 3. La voix off

- Présente dans bon nombre de documentaires, la voix off peut avoir pour objet de préciser la situation au spectateur ou de révéler la subjectivité du réalisateur ou des personnes filmées. Elle peut servir de *base narrative pour l'exposition des faits*. ([Fiche sur le documentaire](#))
- La voix off est enregistrée indépendamment du tournage des scènes, après les premières étapes de montage.
- L'absence de voix off peut signifier la volonté pour le réalisateur de laisser les images et les personnages parler d'eux-mêmes.

### 4. Quelles différences entre documentaire et reportage ?

Le documentaire est une **œuvre artistique** où le réalisateur fait des choix d'auteur : façon de filmer, rythme, musique. Le reportage est quant à lui une œuvre informative où le journaliste suit la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille.

« - Dans les reportages et magazines, les personnages filmés sont objets. C'est-à-dire traités comme des matériaux informatifs. Ils sont présents dans l'image principalement pour l'information qu'ils portent ou apportent : dans l'apparence de leur comportement sociétal, dans leur démarcation du quotidien ou par la parole qu'ils délivrent en tant qu'acteurs ou témoins d'une situation particulière...

- Dans les documentaires, les personnages filmés sont **sujets**. C'est-à-dire traités dans la compréhension de leur subjectivité et des interrelations complexes qui se tissent entre celle-ci, l'auteur et le spectateur potentiel. » (Source : [surlimage.info](http://surlimage.info))

Autrement dit, dans un documentaire, les personnes filmées peuvent faire évoluer le point de vue du réalisateur sur le sujet. C'est rarement le cas dans un reportage, notamment car le journaliste passe moins de temps avec les personnes filmées. Un réalisateur de documentaire passe parfois plusieurs années immergé dans son sujet.

### 5. Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?

- Les documentaires que nous présentons sont d'**extraordinaires histoires vraies**. Pour filmer la vie réelle, les réalisateurs ont vécu au quotidien avec les personnes qu'ils ont filmées ce qui leur a permis de capter des moments incroyables.
- Au BICE, nous apprécions cette forme cinématographique car elle est particulièrement à même de sensibiliser le grand public à la réalité des droits des enfants.
- C'est un défi pour un réalisateur que de miser sur la réalité incertaine sans prédéfinir de scénario : lorsqu'il débute le tournage, **le réalisateur ne connaît pas la fin**. Et il parvient à **se faire oublier** auprès des personnes qu'il filme afin de montrer vraiment la réalité.

Liens pour aller plus loin :

- [Fiche sur le documentaire](#), *Collège au cinéma*, Albain Michel Ikomb